

AFFICHÉ LE

14 JAN. 2023



ARRETE DU MAIRE  
N°23T/04

Interdiction de matchs et  
d'entraînements sur les terrains  
de Football  
du 14 janvier au 15 janvier  
2023

Le Maire de la commune de Ploubezre

Vu le Code des Communes notamment le livre 1er, titre III

Vu la demande présentée par Madame Brigitte GOURHANT, Maire de Ploubezre;

Vu l'état des terrains,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Aucun match, ni entraînement ne sera autorisé sur les terrains de Football du samedi 14 janvier 2023 au dimanche 15 janvier 2023 inclus.

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire Général de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera expédiée à:

Monsieur le Président de la Ligue de Football de Bretagne

Monsieur le Président du District de Football des Côtes-d'Armor

Monsieur le Président de l'Union Sportive de Ploubezre

Fait à Ploubezre, le 14 janvier 2023.

Le Maire,  
Brigitte GOURHANT

  
LE MAIRE EMPÊCHE  
L'Adjoint Délégué

